

Conditions FreeFlex / TotalFlex : Période Covid-19

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 impactant tout le trafic aérien, les politiques de remboursement des compagnies aériennes en cas d'annulation, **ont été entièrement modifiées.**

Que l'annulation émane du client ou de la compagnie aérienne, les compagnies **remboursent désormais les billets d'avion sous forme de remboursement en nature** (bon d'achat). Ce changement de politique définie par les compagnies, a un impact sur la mise en œuvre de la FreeFlex et la TotalFlex.

Ainsi en cas d'annulation du client ou de la compagnie aérienne, nos agents prendront contact avec la compagnie aérienne pour échanger sur cette annulation et connaître les conditions de remboursement appliquées.

Dès lors, nos agents vous recontacteront par mail, pour vous préciser les conditions de mise en œuvre, en lien avec votre souscription à notre FreeFlex ou TotalFlex.

. Si la compagnie **refuse tout remboursement**, vous **recevrez immédiatement par mail notre bon d'achat**, correspondant à un remboursement de 50 % ou à 100 % du montant de votre billet TTC (hors options, et assurances), selon la formule Flex que vous aviez souscrite.

. Si la compagnie **accepte l'intégralité du remboursement**, vous **recevrez par mail, le/les bons d'achat de la compagnie** correspondant à 50 % ou à 100 % du montant de votre billet TTC (hors options, et assurances), selon la formule Flex que vous aviez souscrite, **ainsi que leur mode d'utilisation**, dès que celle-ci nous le/les aura transmis.

. Si la compagnie **n'accepte qu'un remboursement partiel**, vous recevrez par mail : - notre **bon d'achat**, correspondant à **l'écart entre le montant du remboursement obtenu de la compagnie** sous forme de bon d'achat, **et le montant de votre billet TTC**, correspondant à 50 % ou à 100 % du montant de votre billet TTC (hors options, et assurances), retenu selon la formule Flex que vous aviez souscrite

- **Le/les bons d'achat de la compagnie et leur mode d'utilisation**, dès lors que celle-ci nous le/les aura transmis. Les délais d'envoi du/des bons d'achat fournis par les compagnies, ainsi que leurs conditions d'utilisation, seront propres à chaque compagnie.

Conditions de notre bon d'achat :

- . Notre bon d'achat est utilisable pour une prochaine réservation de vol, à effectuer **uniquement sur ce site**.
- . Notre bon d'achat **contiendra un code**, à renseigner lors de votre prochaine réservation de vol, et la réduction s'appliquera automatiquement sur le montant total.
- . Notre bon d'achat expirera à l'issue de la période de validité et ne pourra être remplacé, échangé ou remboursé.
- . Notre bon d'achat est non-fractionnable et utilisable en une seule fois.
- . Pas de minimum d'achat. Si la valeur de votre bon d'achat est supérieure à la valeur totale de votre nouveau dossier, vous ne pourrez pas obtenir d'avoir ni de remboursement du reliquat de votre bon.
- . Le bon d'achat est **nominatif**, il ne peut être utilisé qu'en faveur d'un dossier sur lequel figure au moins un des passagers éligibles.
- . Le bon d'achat est non cumulatif avec un autre bon d'achat de notre marque ou toute autre offre promotionnelle.
- . Si vous avez opté pour un paiement en 4 fois, merci de noter que vous restez redevable de votre engagement contractuel auprès de notre partenaire Banque Casino, et que vos mensualités continueront d'être prélevées jusqu'au solde total de votre dossier.
- . Les frais liés à la souscription de la Flex 50 ou Flex 100 ne sont pas remboursables.